

Faire le point sur la conformité
de l'exploitation par rapport
aux réglementations
environnementales

VISITE COUR DE FERME

Public : tous les exploitants ayant un projet
d'aménagement sur le site de leur exploitation.

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AUBE

TERRES d'**a**VENIR



La Chambre d'agriculture de l'Aube est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA

- **Rencontre** avec un conseiller spécialisé d'une durée allant de 3 à 4 heures sur l'exploitation.
- **Visite** de chacun des postes que souhaite aborder l'agriculteur (local phyto, stockage fioul, aire de remplissage, aire de lavage) et explication au fur et à mesure de la visite des postes du respect ou non de la réglementation.
- **Récapitulatif de l'ensemble des éléments** abordés lors de la visite et rédaction en simultané d'un compte rendu de visite sous forme d'un questionnaire d'enquête "terrain" reprenant les sujets suivants :
 - **transport et stockage** des produits phyto,
 - **sécurisation** du remplissage du pulvérisateur,
 - **évaluation** de la quantité d'effluents générés par an, issus des fonds de cuve et du lavage du pulvérisateur,
 - **présentation** des différents systèmes de traitement et conseil sur celui qui semble le plus adapté au contexte de l'exploitation,
 - **élaboration** du plan de l'aire de remplissage et/ou lavage en concertation avec l'agriculteur et en intégrant ses souhaits,
 - **présentation** d'un diaporama de photos de réalisations existantes permettant d'illustrer les propositions d'aménagements.
- **Vérification** que le type d'aménagement permet de prétendre à des aides (PVE).

Avoir un état des lieux de la conformité de l'exploitation.
Avoir des propositions d'amélioration en gérant les priorités en fonction du montant des investissements

Tarif et conditions de vente sur demande

Documents remis

Réalisation dans la continuité de la signature du devis et à la convenance du demandeur. Livraison sous 10 jours à partir de la date du 1^{er} rendez-vous.

- Une note de synthèse rédigée et rendue sur place
- Un croquis à main levée de l'aménagement,
- Une copie est réalisée sur place pour garder trace du conseil réalisé. En l'absence de photocopieuse, les documents seront envoyés sous une semaine à l'agriculteur.

Une vingtaine de visites déjà réalisées qui permettent d'avoir un panel de projets en référence.

Suite à cette visite, l'exploitant peut être accompagné dans les pistes d'amélioration avec des solutions concrètes pour résoudre des problèmes soulevés lors de la visite d'exploitation, dans l'élaboration de plans côtés sur ordinateur. Une estimation des coûts engendrés peut également être proposée.

Limites

Les plans sont sous forme de croquis. Les plans côtés sont en option. Ne sont pas comprises :

- toutes demandes d'information complémentaire non délivrée le jour du RDV et qui nécessitent des recherches spécifiques,
- la demande de devis à des tiers (types vendeurs de matériels).

Contact :
Claire HAEBIG

Conseillère réglementation environnementale
 claire.haebig@aube.chambagri.fr

Tél : 03 25 43 72 72